



ai je droit a un titre de sejour avec un visa de 3mois

Par **star750**, le **30/10/2010** à **21:59**

bonjour

je vis en algerie ya un an je me suis marié(octobre2009)mon mari et né en france mais n a pas la nationalité française(il a deposer un dossier pour la reintgration;il n a pas pu faire le regroupement familiale a cause du logement et la c est réglé(septembre2010)
entre temps j ai deposer une demande de visa que j ai eu pour 03mois(je part le 07 novembre)
es qu avec mon visa court sejours je peux obtenir un titre de sejours provisoire en attendant le regroupement familiale;en sachant que mon mari et déclaré invalide sui un traitement a vie(greffer d un foie)et touche une penssion(il a 48ans et moi 41ans)
merci pour votre reponse

Par **Domil**, le **30/10/2010** à **22:43**

Mieux vaut venir dans le cadre du regroupement familial. Il a eu l'autorisation de regroupement ?

Etre né en France ne permet pas de demander la réintégration dans la nationalité française.